



Bruits solidiens et jeux d'enfants.

Par Saraud895

Bonsoir,

Je souhaite vous parler d'un problème de nuisances que je subis depuis des années. J'habite un appartement mitoyen à trois autres, tous mal insonorisés, datant des années 50/60.

Il m'arrive d'entendre les voisins du dessus uriner, ainsi que ceux du bâtiment d'à côté bouger etc, ce qui donne une idée de la mauvaise insonorisation. Le problème principal dans ce type de logement, c'est que je subis des bruits quotidiens, vraiment toute la journée, du lever au coucher, et parfois même jusqu'à 2-3 heures du matin.

Les bruits sont sourds, comme des "bam" et "boum" à répétition, ainsi que des objets déplacés ou encore des pas lourds etc. Mais ce qui me dérange le plus, ce sont les jeux d'enfants. Le bâtiment mitoyen au mien, au 2e étage (je suis au 1er), héberge deux enfants âgés de 6 à 10 ans qui sautent, crient et courent toute la journée, parfois jusqu'à 00h30 les Week-End ou pendant les vacances. Ces bruits sont assez forts et résonnent contre les murs à mon domicile.

J'en ai parlé aux parents, mais les nuisances continuent, en plus des bruits sourds venant d'autres voisins.

Ma question est la suivante : ces bruits sont-ils considérés comme normaux du quotidien, compte tenu de la mauvaise insonorisation, ou suis-je victime de troubles anormaux de voisinage ? Si c'est le cas, que dois-je faire ? Dois-je contacter le syndic ou la police ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes copropriétaire ? locataire ?

Ni le syndic ni la police ne feront rien contre des enfants qui jouent dans un immeuble mal insonorisé.

C'est un litige privé (donc pas le syndic)

Il n'y a pas d'infraction pénale (donc pas la police)

L'isolation phonique est éventuellement possible dans votre logement, avez-vous demandé des devis ?

Si cet immeuble est si désagréable, mettez des boules dans vos oreilles ou déménagez.

Par Saraud895

Je suis propriétaire et eux sont locataires. Par exemple, il est 21h40 et nous entendons des bruits vraiment intenses contre les murs ainsi que des cris d'enfants. Ce sont des coups vraiment forts contre les murs. Cela va certainement se poursuivre jusqu'à 23h, voire minuit.

Par yapasdequoi

Lisez ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Quelques pistes sont proposées. Mais ne vous faites pas trop d'illusion.